

augmentation de 5,4% par rapport à 1970. Sur ce total, la radio figure pour 127,7 millions, soit 46,0% et la télévision pour 150,0 millions, c'est-à-dire 54,0%: en 1970, les stations de radio avaient réalisé 116,4 millions de dollars, soit 44,2% des recettes totales, et la télévision 146,9 millions, soit 55,8%. Les recettes provenant des ventes nationales et de temps-réseau représentaient 59,0% des recettes globales et celles provenant des ventes locales de temps-station, 41,0%: les ventes nationales et de temps-réseau ont augmenté de 4,4%, les ventes locales de temps-station de 12,1% et les autres recettes d'exploitation ont diminué de 20,0% par rapport à 1970. Les dépenses d'exploitation en 1971 ont atteint 433,2 millions de dollars, marquant ainsi une augmentation de 9,1% sur 1970. Toutefois, l'augmentation des recettes ayant été plus forte que celle des dépenses, si l'on tient compte de subventions du Parlement à Radio-Canada, il en est résulté un bénéfice net d'exploitation de 30,1 millions de dollars en 1971 comparativement à 30,8 millions en 1970, soit une diminution de 2,3%.

En 1971, l'industrie de la radio et de la télévision avait un effectif de 19,789, soit une augmentation de 213 ou de 1,1% par rapport à 1970. Les rémunérations versées par cette industrie s'élevaient à 189,5 millions de dollars, soit une augmentation de 17,7 millions ou 10,3% par rapport à 1970. Les avantages sociaux, notamment le coût des pensions et de l'assurance-hospitalisation, se chiffraient à 11,4 millions de dollars, soit une augmentation de 8,9% par rapport à 1970. Le bénéfice net définitif du secteur privé de l'industrie de la radio et de la télévision s'est établi en 1971 à 28,2 millions de dollars comparativement à 13,8 millions en 1970 (chiffre corrigé pour tenir compte d'autres recettes et dépenses et de l'impôt sur le revenu).

Statistique de la télédistribution. Le tableau 16.7 présente des données statistiques financières tirées de la statistique annuelle de l'industrie de la télédistribution. Cette industrie, qui compte 326 systèmes en service, a déclaré une augmentation de 23% des recettes globales d'exploitation pour l'année terminée le 31 août 1971, soit 66,6 millions de dollars comparativement à 54,9 millions l'année précédente. Les abonnements individuels et les contrats pour stations multiples ont justifié de 62,8 millions de dollars, soit 94,3% du montant total. Les dépenses d'exploitation sont passées de 30,3 millions de dollars (chiffre corrigé de façon à exclure l'intérêt et la dépréciation pour fins de comparaison) à 35,2 millions en 1971, produisant ainsi un bénéfice d'exploitation de 31,4 millions comparativement à 24,7 millions l'année précédente. Soustraction faite de l'intérêt, de la dépréciation et des provisions pour l'impôt, l'industrie a réalisé un bénéfice net, au 31 août 1971, de 6,6 millions comparativement à 5,0 millions l'année précédente.

16.3 Organismes fédéraux du film

16.3.1 Office national du film

L'Office national du film, organisme d'État, a été créé par une loi du Parlement en 1939 et réorganisé en 1950 par la Loi nationale sur le film: sa fonction consiste à «entreprendre en premier lieu et favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national». L'Office réalise ses films dans les deux langues officielles du Canada et il a, par sa production, contribué à enrichir la culture du pays et aidé au renforcement de l'identité nationale. En plus des films de 16mm et de 35mm, l'Office réalise et distribue d'autres éléments de documentation visuelle: films fixes, films en bouclé de 8mm, jeux de diapositives, diapositives de rétroprojecteur, ensembles audio-visuels et photo-reportages.

Les exigences de plus en plus grandes des spectateurs et l'importance croissante du cinéma en tant que moyen de communication se reflètent dans la nature des films produits: longs métrages, documentaires, films d'information, films répondant à des besoins particuliers des ministères et films spéciaux réalisés dans un but social précis. L'Office s'efforce de promouvoir des techniques cinématographiques nouvelles et d'être le chroniqueur fidèle de l'évolution du pays, au jour le jour. Ainsi, les besoins nouveaux et une plus grande sensibilisation du public ont-ils encouragé les réalisateurs de l'Office à chercher des styles originaux et à s'engager dans de nouvelles voies d'expérimentations cinématographiques. Parallèlement, on adopte de nouvelles méthodes de distribution et d'utilisation des films, à mesure que ceux-ci servent d'auxiliaires à un nombre croissant de personnes dans de nombreux secteurs d'activité.

Au Canada, les films produits par l'Office sont distribués aux organismes communautaires, aux écoles et aux universités, aux stations de télévision, aux cinémas et aux